

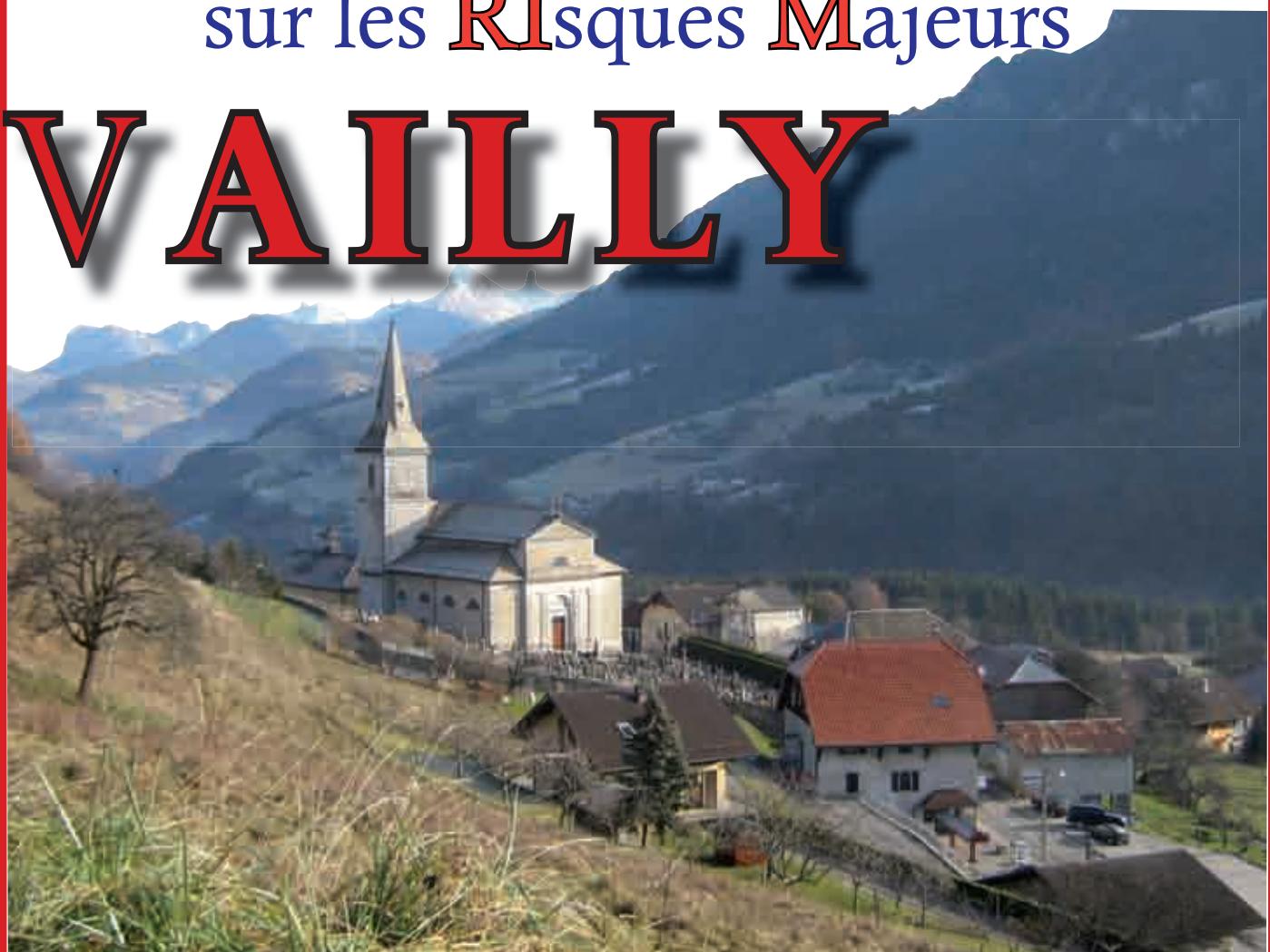


DICRIM



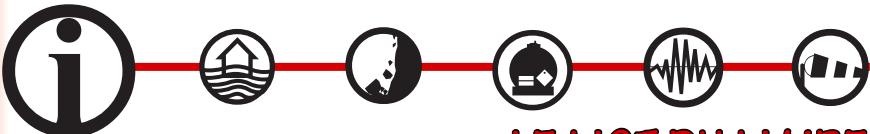
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

VALLEY



Pour faire de vous l'acteur de
votre propre sécurité

Edition 2008



LE MOT DU MAIRE

Vous n'ignorez pas que notre Commune est couverte par un Plan d'exposition aux risques naturels depuis 1987.

De nombreux évènements météorologiques récents nous rappellent régulièrement à la vigilance, tant en termes de préventions des risques torrentiels que de suivi des mouvements de terrains.

A ces risques naturels s'ajoutent des risques technologiques locaux, tels que les transports et le stockage de matières dangereuses, ou des risques internationaux, tout particulièrement nucléaires, qui viennent jusqu'à nos territoires.

Afin de toujours mieux vous informer, et d'organiser en amont la prise en charge de celles et ceux qui pourraient être touchés en cas d'alerte :

↳ nous avons travaillé depuis quatre ans à la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde Communal, complémentaire aux Plans ORSEC départementaux. Ce plan est arrêté depuis le 01 juillet 2008 et est consultable en Mairie et bientôt sur le site www.vailly74.fr ;

↳ nous vous remettons un livret d'information, le DICRIM – Document d'information communal sur les risques majeurs, à lire et à conserver.

Sans alarmisme dépassé, mais avec les obligations qui nous incombent, nous restons à disposition pour toute information utile.

*Le Maire,
HENRY Alain*

LE RISQUE, C'EST QUOI ?



ALÉA

X



VULNÉRABILITÉ
(Enjeux)

=



RISQUE

• LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune. Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères: une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

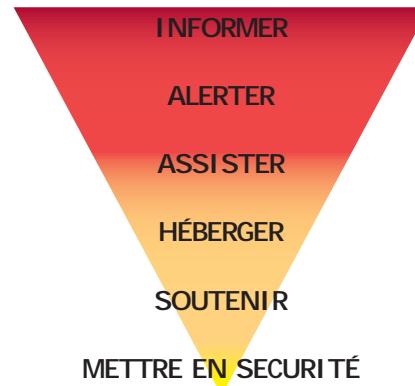
• L'ACCIDENT MAJEUR / LA CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, C'EST QUOI?

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Vailly a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, gendarmerie...).



LE DICRIM, C'EST QUOI ?

L'information sur les risques majeurs

« **Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs** »
(Article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser l'ensemble des risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **Rappeler les événements passés** sur la commune,
- **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens,
- **Informier sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**

LES INFORMATIONS UTILES

• LES NUMÉROS D'URGENCES

↳ Demande de secours : **112**

↳ Sapeurs-pompiers : **18**

↳ Samu : **15**

↳ Gendarmerie : **17**

↳ Mairie : **04.50.73.80.07**

↳ Astreinte technique mairie : **04.50.73.80.07** (numéro de la Mairie) Pendant les heures de fermeture un message vous donnera un numéro d'appel d'urgence

• LA RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez :

↳ Radio France Pays de Savoie **106.1**

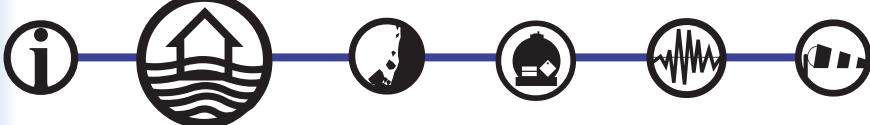
↳ France Inter **94.4**

• L'ALERTE

Les autres moyens d'alerte

- ↳ 1 porte voix
- ↳ Alerte porte à porte
- ↳ Appel téléphonique
- ↳ Répondeur téléphonique de la mairie

CRUE TORRENTIELLE



Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

En montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges, de la pente et de la nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. Vailly, qui n'échappe pas à ce phénomène, est principalement touché par des crues torrentielles qui sont brutales, rapides et qui ont un fort charriage.

LA GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique (Météo France).
- Surveillance visuelle de la montée des eaux.

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé aux documents d'urbanisme.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise.

Mesures de protection

- Entretien des berges de rivières et des fossés.
- Vigilance sur les aqueducs en passage de route.
- Surveillance générale des ponts sur le Brévon.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité

Dès l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

- ↳ Fermer les portes et fenêtres
- ↳ Couper le gaz et l'électricité
- ↳ Mettre hors d'eau : les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants
- ↳ Amarrer les cuves
- ↳ Faire une réserve d'eau et de nourriture
- ↳ Prévoir les équipements minimums

Après

- ↳ Aider les personnes sinistrées
- ↳ Respecter les consignes
- ↳ Évacuer l'eau (sous-sol, rez-de-chaussée)
- ↳ Aérer, chauffer et désinfecter les pièces
- ↳ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- ↳ S'assurer que l'eau du robinet est potable



Écoutez la radio :
x Radio France Pays de Savoie : 106.1
x France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas (sauf urgence)

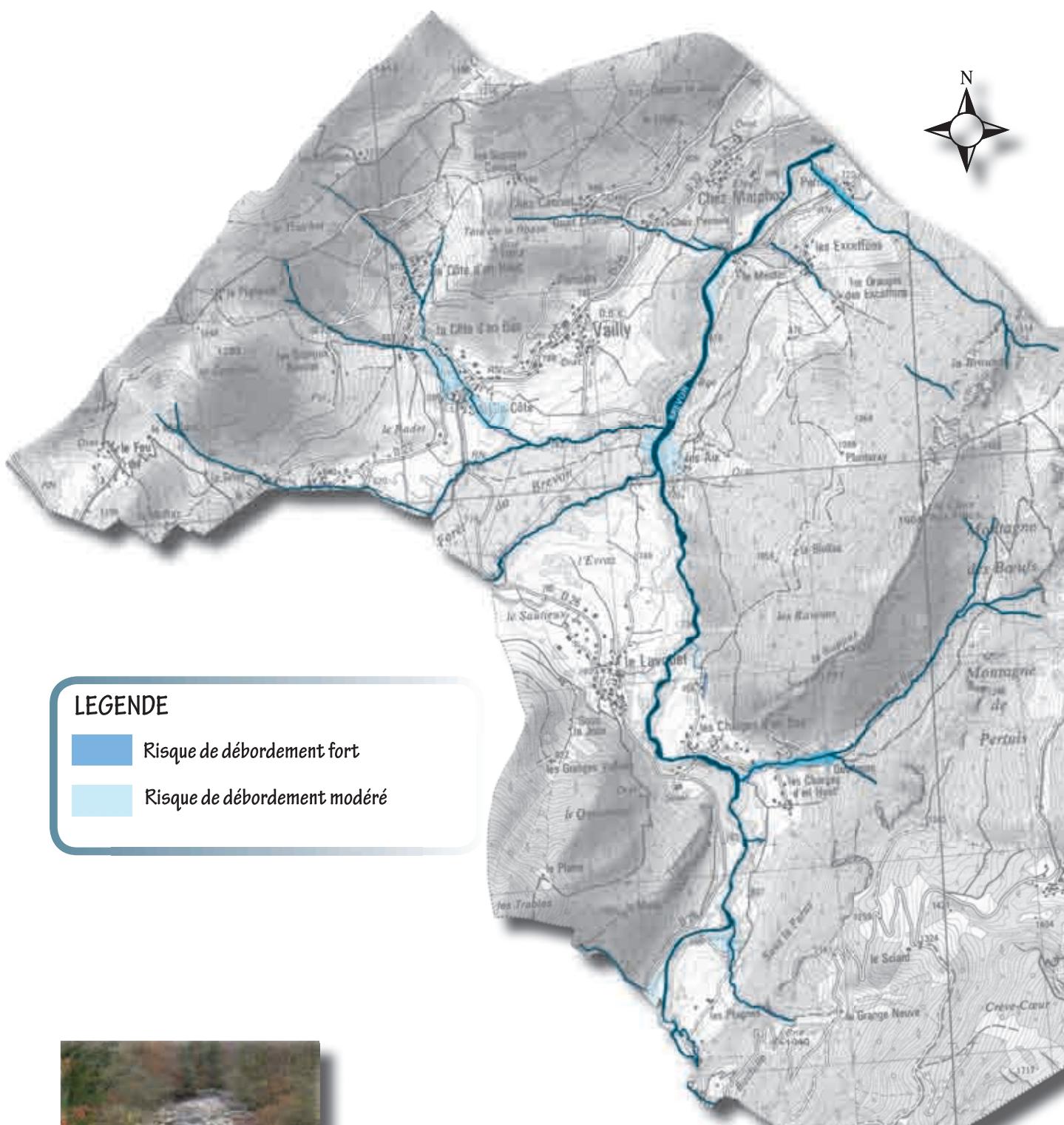
Pendant

- ↳ Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- ↳ Écouter la radio
- ↳ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ↳ Ne pas téléphoner
- ↳ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- ↳ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LE RISQUE SUR LA COMMUNE



Le Brévon depuis le pont des Aix



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Octobre 1888 : Plusieurs événements de type glissement se produisent suite à un automne particulièrement pluvieux. L'un de ces glissements causa la mort de deux personnes dans le hameau de Sage à l'ouest de la commune.

RECOMMANDATIONS

- En cas d'incident sur la commune veuillez laisser les routes et les chemins en libre accès.



Ravinement des berges du Brévon



Bâtiment marqué par les glissements de terrain, à la sortie du Chef Lieu, en direction de Thonon. Il a été détruit entre 1989 et 1995.

Les mouvements lents

- Glissements de terrain sur faibles pentes.
- Phénomènes de gonflement des matériaux argileux.
- Zones hydromorphes, dites humides.

Les mouvements rapides

- Chutes de pierres et de blocs, glissements de talus.
- Éboulements ou écroulements rocheux.
- Coulées boueuses et laves torrentielles.

Le ravinement

- Phénomène d'érosion permanente des berges lié à la présence d'un cours d'eau.

LA GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : le Plan de Prévention des Risques (PPR), les documents d'urbanisme.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise.



Fuyez latéralement la zone dangereuse



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio :
× Radio France Pays de Savoie : 106.1
× France Inter : 94.4

Dès l'alerte

- Prévoir les gestes essentiels
- S'informer des risques et de leur localisation potentielle
- Prévoir les équipements minimums

Pendant

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner

Après

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



Ne pas revenir sur ses pas

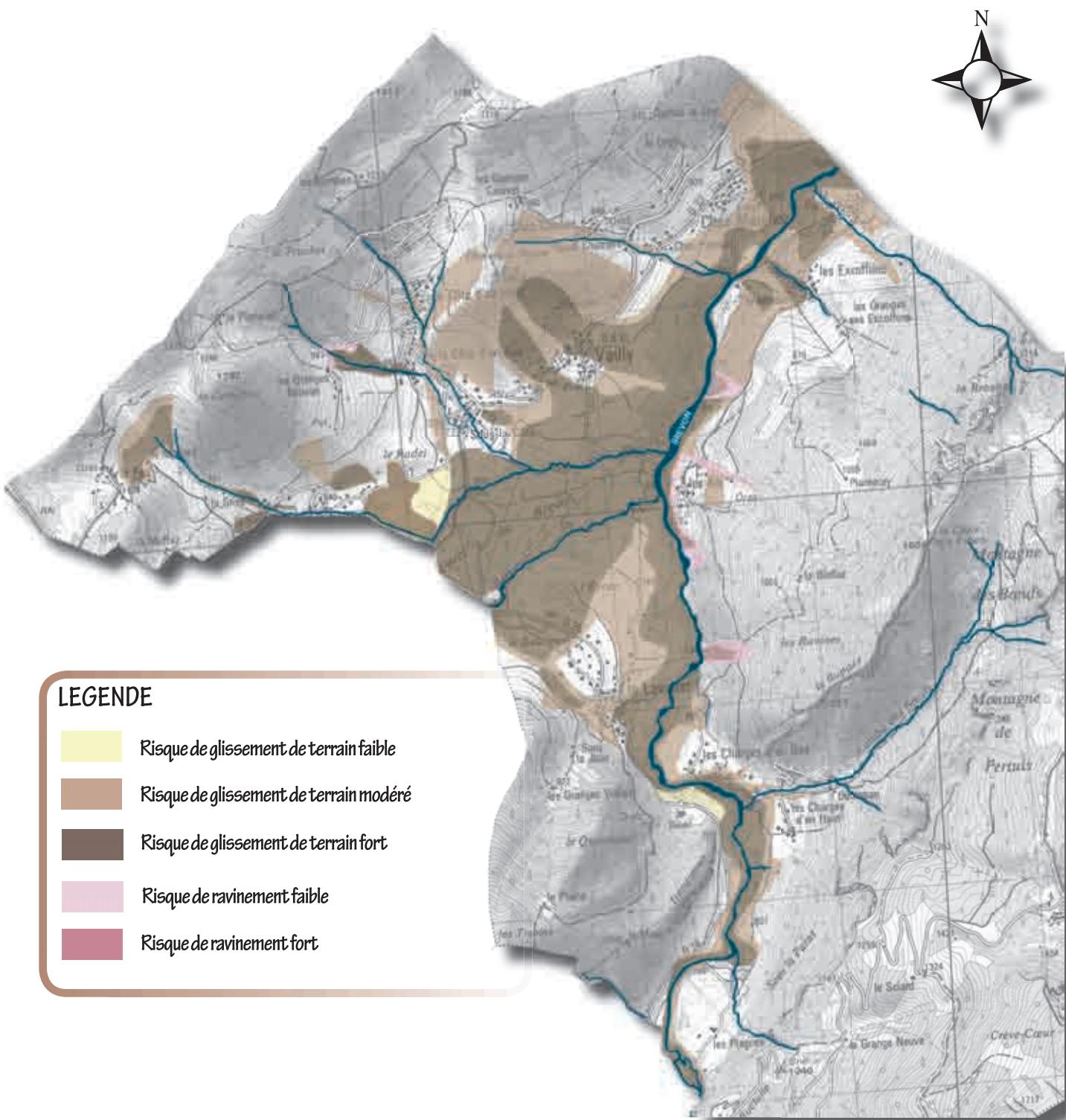


Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LE RISQUE SUR LA COMMUNE



Les glissements qui touchent la commune sont dus à la nature argileuse du terrain. Ainsi, lors de période sèche, le terrain est soumis à des rétractions qui peuvent être la cause de mouvement rapide, et lors des périodes pluvieuses le gonflement des argiles peut engendrer des mouvements de terrain lents. Ces évènements peuvent avoir des conséquences sur les routes et les habitations.

TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer » (Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets aux risques suivants :

L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols, ...).

Le risque incendie suite à un échauffement, une fuite. L'incendie peut entraîner des brûlures et des asphyxies ;

Le risque d'explosion du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits. Elle peut entraîner une onde de choc et l'émission de projectiles ;

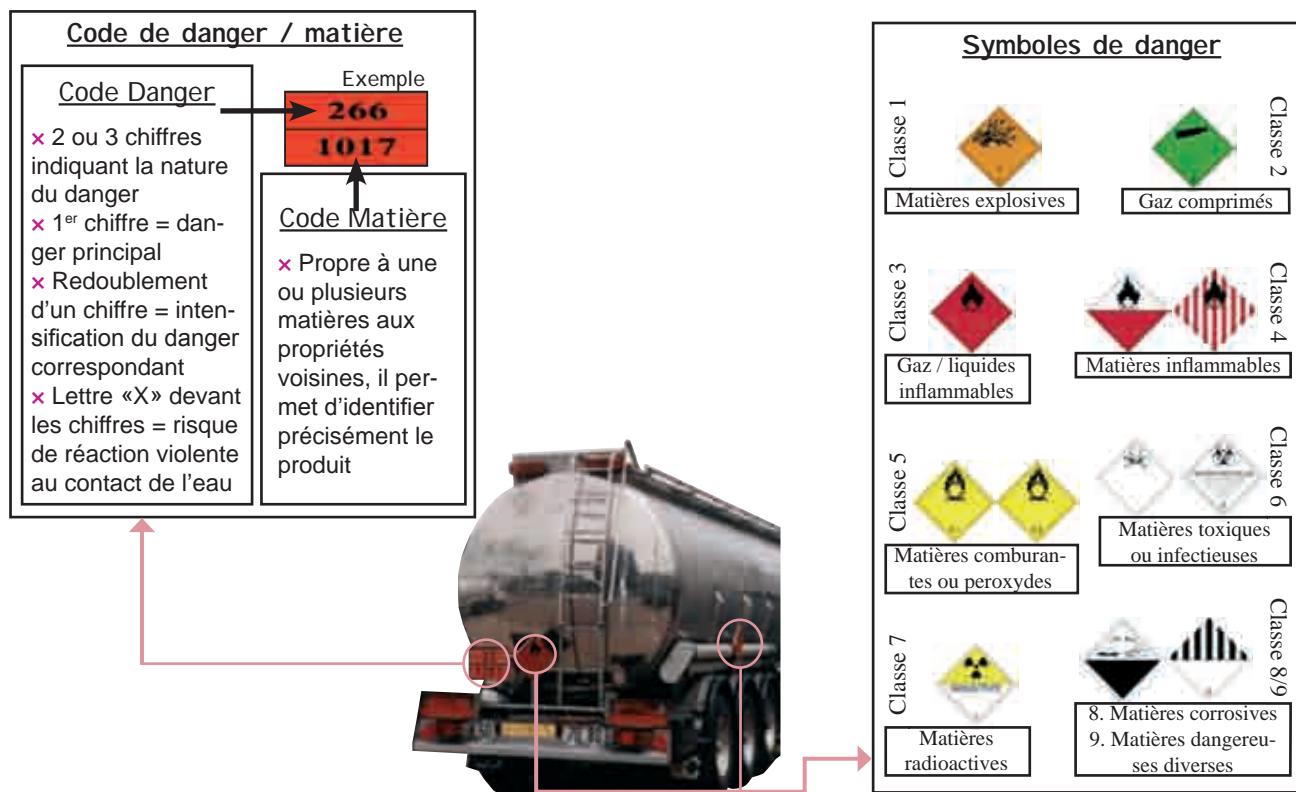
Le risque toxique par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol. Elle peut entraîner des intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;

Le risque de pollution de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.

LA GESTION DU RISQUE

- Signalisation des matières transportées par voie routière.
- Réglementation nationale pour la circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- Plan Communal de Sauvegarde : modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise

LA SIGNALISATION



Définition de la nature des produits selon le code danger

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffre Danger Subsidiaire
0		Absence de danger
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
x	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

Sur le territoire communal le principale danger en terme de matière dangereuse réside dans la présence de nombreuses cuves de fioul et de gazole.

A ce propos, la Commune demande aux gestionnaires de faire attention lors des manipulations et de rester vigilents.

Avant



Donnez l'alerte

↳ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

↳ Connaître la signalisation



Mettez-vous à l'abri

↳ Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre



Confinez-vous

↳ En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

↳ Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètre de sécurité



Coupez le gaz et l'électricité

↳ Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

↳ Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri

↳ En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

Après



Écoutez la radio :
× France France Pays de Savoie : 106.1
× France Inter : 94.4



Ne provoquez ni flamme, ni étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

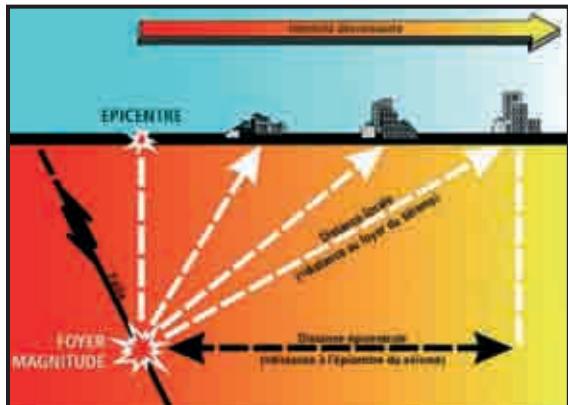
RISQUE SISMIQUE



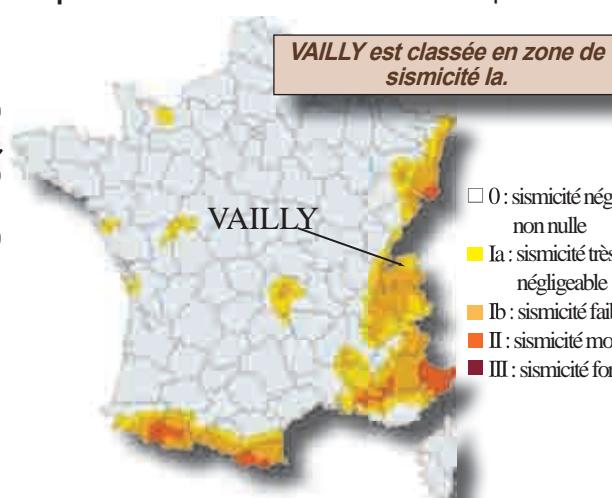
Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

 **La magnitude** mesure la puissance d'un séisme représentative de l'énergie libérée lors d'une fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

 **L'intensité** observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme sur l'homme et les constructions. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.



Extrait du Journal Est Républicain du 16 juillet 1996



- 0 : sismicité négligeable mais non nulle
- Ia : sismicité très faible mais non négligeable
- Ib : sismicité faible
- II : sismicité moyenne
- III : sismicité forte

Magnitude	Effets du tremblement de terre
- de 3,5	Séisme non ressenti, mais enregistré par les sismographes
3,5 à 5,4	Ressenti mais ne cause pas de dommages
5,4 à 6	Les bâtiments bien construits subissent de légers dommages. Les autres peuvent subir des dégâts majeurs
6,1 à 6,9	Destructeur sur un rayon pouvant atteindre 100km
7 à 7,9	Tremblement de terre pouvant causer de sérieux dommages sur une large surface
+ de 8	Très grand séisme pouvant causer beaucoup de dégâts sur des centaines de kilomètres

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- 8 septembre 2005 à 11h27 : Séisme dans le massif du Mont Blanc à Vallorcine d'une intensité épicentrale de 5. Intensité relevée dans la commune : 4.
- 15 juillet 1996 : Séisme à Annecy d'une intensité épicentrale de 7.
- 30 mai 1946 à 4h41 : Séisme dans le Valais (Chablais) d'une intensité épicentrale de 7. Intensité relevée dans la commune : 4,5.

LA GESTION DU RISQUE

- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
 - ✗ des règles parasismiques ;
 - ✗ des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Dès la première secousse

- Si vous êtes dans un bâtiment : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ... Ne pas fuir pendant la secousse
- Si vous êtes dans la rue : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche
- Si vous êtes en voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule



Abritez-vous sous un meuble



Montez dans un point haut

Après la première secousse

- Écouter la radio
- Couper le gaz et l'électricité. Ni flamme, ni étincelle
- Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Évacuez le bâtiment



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :
× Radio France Pays de Savoie : 103.9
× France Inter : 94.4

Après

- Respecter les consignes
- Informer les autorités de tout danger



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
Ne téléphonez pas
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne provoquez ni flammes, ni étincelles



Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quelque soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

Vert : pas de vigilance particulière,

Jaune : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité (soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics),

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle (une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics).

La carte de vigilance est disponible sur le site Internet de Météo France : www.meteofrance.com/vigilance/index.html et par téléphone au 32 50 (0,34€/minute).



LES BONS RÉFLEXES

SI VOTRE DÉPARTEMENT EST ORANGE

- NEIGE / VERGLAS
- Route difficile et trottoirs glissants
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

VENT FORT

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements

FORTES PRÉCIPITATIONS

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations
- Limitez vos déplacements
- Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée

ORAGES

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements

SI VOTRE DÉPARTEMENT EST ROUGE

- NEIGE / VERGLAS
- Route impraticable et trottoirs glissants
- Évitez les déplacements
- Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

VENT FORT

- Risque de chutes d'arbres et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Voies impraticables
- Évitez les déplacements

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations fort
- Évitez les déplacements
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Évitez les déplacements

LE RISQUE CANICULE

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

En période de fortes chaleurs ou de canicule



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

INPES

www.inpes.sante.fr



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe....)



Je bois environ 1.5L d'eau par jour.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Enfant et adulte, je bois beaucoup d'eau



Je prends des nouvelles de mon entourage.

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

INPES

www.sante.gouv.fr/canicule

www.meteo.fr

3250 (0,34€/min)



Mairie de
Vailly

DICRIM



Mairie de
Vailly



POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site Internet du Ministère de l'écologie et du Développement Durable sur les risques majeurs : www.prim.net
- Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) et les documents d'urbanisme sont consultables en mairie.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en mairie.
- Le DCRIM est téléchargeable sur le site officiel de la commune : www.vailly74.fr
- Mairie de Vailly : 04.50.73.80.07